



1) INTITULE

Fiche de poste : Assistant familial

Convention Collective 66 Etablissement et Service pour personnes inadaptées et handicapées.
Annexe 11 relative aux assistant familiaux.

Nom du salarié :

Etablissement : « Le Rayon de Soleil de la Clamoux »

L'assistant familial est salarié de l'association. Il occupe une place singulière dans la mesure où il accueille à son domicile des enfants confiés à l'établissement par délégation du Département.

L'assistant familial est titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Départemental de l'Aude. Les conditions d'accueil doivent garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement de mineurs accueillis. Elles feront l'objet de vérification dans le cadre de visite à domicile.

Liens hiérarchiques : placé sous l'autorité directe du chef de service.

Liens fonctionnels : Le travail de l'assistant familial s'inscrit dans un projet éducatif global qui nécessite un ensemble d'interventions psycho-socio-éducative spécifique à chaque enfant ou adolescent.

En conséquence, l'assistant familial fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'accueil familiale de « Le Rayon de Soleil » : psychologue, éducateur référent, chef de service... A ce titre, il participe aux réunions d'évaluation ainsi qu'aux différentes instances de réflexion mises en place dans l'établissement.

Cadre général :

- Il pratique attention et soins.
- Il assure une permanence relationnelle.
- Il est responsable de l'action éducative au quotidien.
- Il veille à ce que le jeune accueilli trouve sa place.
- Il aide l'enfant ou l'adolescent à grandir et à retrouver un équilibre.
- Il favorise l'accès à l'autonomie en lien avec l'âge et les capacités du jeune concerné.
- Il signale immédiatement au cadre d'astreinte les situations de danger ou de risque de danger.

2. PUBLIC :

Il accueille deux enfants ou adolescents de 3 à 16 ans sur demande du chef de service.

3. MISSIONS GENERALES :

- Accueil de l'enfant et prise en compte de ses besoins fondamentaux.



Le Rayon De Soleil

- Accompagnement éducatif de l'enfant.
 - Intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.
 - Travail en équipe.
-

MISSION 1 : ACCUEIL DE L'ENFANT ET PRISE EN COMPTE DE SES BESOINS FONDAMENTAUX

- **Répondre aux besoins physiques de l'enfant :**
 - Accueillir dans son espace familial, adapté en termes de confort et de sécurité.
 - Tenir compte de l'intimité et de la personnalité.
 - Proposer un rythme de vie équilibré (repas, sommeil...).
 - **Répondre aux besoins psychiques de l'enfant :**
 - Assurer permanence relationnelle, sentiment de sécurité et liens affectifs.
 - Ecouter l'enfant, accompagner et contenir ses émotions et ses réactions.
 - Donner du sens à ce que vit l'enfant au quotidien.
 - **Répondre aux besoins de soins :**
 - Etre quotidiennement attentif à la santé et assurer son suivi médical.
 - Transmettre les notions élémentaires en matière d'hygiène et de sécurité.
-

MISSION 2 : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE L'ENFANT

- Transmettre les valeurs favorisant le développement de l'autonomie et de la socialisation.
 - Accompagner le passage à l'adolescence.
 - Donner des repères, fixer et maintenir des limites.
 - Gérer l'urgence et les situations de crise.
 - Accompagner et favoriser les apprentissages dont le suivi scolaire ou le suivi de l'insertion professionnelle.
 - Organiser avec l'enfant les activités périscolaires, culturelles et desloisirs et stimuler ses capacités dans ces domaines.
 - Préparer les séparations et accompagner le départ de la famille d'accueil.
-

MISSION 3 : INTEGRATION DE L'ENFANT DANS SA FAMILLE D'ACCUEIL

- Préparer l'arrivée de l'enfant avec tous les membres de la famille.
 - Permettre à l'enfant accueilli d'avoir sa place dans la famille d'accueil et de trouver des repères ou des réponses « paternelles », « maternelles » et/ou « fraternelles ».
 - Gérer les conflits entre les enfants ou les membres de la famille d'accueil.
-

MISSION 4 : TRAVAIL EN EQUIPE

- Contribuer avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration du projet individualisé pour l'enfant.



Le Rayon De Soleil

- Verbaliser et échanger régulièrement, avec l'éducateur référent, sur le quotidien de la vie de l'enfant, dans le respect de sa parole et de son intérêt.
 - Dans le cadre de réunions pluri-professionnelles, informe de l'évolution de l'enfant en fournissant des écrits, participer à l'évaluation du placement et de l'évolution des besoins de l'enfant.
 - Participer à des actions de formations professionnelle et d'échange sur les pratiques.
-

4. ACTIVITES LIEES AU POSTE

- Préparer le placement (sauf urgence).
 - Offrir un accueil de qualité à l'enfant, l'adolescent ou au jeune majeur.
 - Contribuer à l'éducation du mineur.
 - Soutenir sa dynamique affective et sociale.
 - Organiser la vie quotidienne et observer finement son évolution.
 - Rendre compte par écrit des évènements importants.
 - Etre à l'écoute du jeune et l'aider, à exprimer ses besoins, ses souhaits et ses projets.
 - Suivre et accompagner sa scolarité.
 - L'inscrire et l'encourager à participer à des activités sportives ou culturelles.
 - Assurer les déplacements (consultations diverses, droit de visite avec ses parents, audience, loisirs, école...).
 - Assurer à la demande du Chef de Service des accueils relais.
-

5. SPECIFICITE DU POSTE

- Travaille à son domicile en permanence (jour et nuit).
 - Engagement de l'ensemble de la famille.
 - Possibilité d'accueil en urgence ou de courte durée.
 - Grande disponibilité.
 - Respect du secret professionnel.
 - Permis de conduire.
 - Obligation d'assurer les déplacements.
 - Obligation d'effectuer la formation.
-

6. COMPETENCES

- Ecoute, empathie, tolérance.
- Ouverture d'esprit, curiosité culturelle.
- Respect de l'enfant, de son histoire et de sa famille, de sa culture et de sa religion.
- Capacité de répondre aux besoins de l'enfant et accompagner son passage à l'adolescence et à la majorité, le cas échéant.
- Savoir mettre en place un cadre, des limites et des règles de vie quotidienne.



Le Rayon De Soleil

- Capacité à transmettre les principes de base de l'éducation, de l'hygiène et de la relation sociale.
- Capacité à travailler en équipe.

Le salarié

(Précède de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)